



Une municipalité grandeur nature

1321 chemin de Béthanie, Béthanie, QC J0H 1E0

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ACTON
MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE**

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire tenue le lundi 08 juillet 2024, le conseil de la municipalité a adopté le règlement intitulé « **RÈGLEMENT NO 299-24 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 218-13 ET SES AMENDEMENTS RÉGISSANT LES RÈGLES DE RÉGIE INTERNE SUR LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL** ».

Ce règlement a pour but une mise à jour du règlement no 218-13, en le remplaçant en entier, ainsi que ses amendements, afin d'établir le fonctionnement des séances ordinaires et extraordinaires du conseil municipal de Béthanie, et d'établir les règles propres à l'ordre et au décorum de celles-ci ainsi qu'aux périodes de questions

Toute personne intéressée à prendre connaissance dudit règlement peut le faire, en s'adressant au bureau municipal, aux jours et heures d'ouverture.

Ce règlement sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire prévue le lundi 08 juillet 2024.

Donné à Béthanie ce neuvième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre.

Ann-Renée Coulombe, DMA
Directrice générale et
Greffière-trésorière